

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CLUB « ESL BASKET » de St Lumine de Coutais

PRÉAMBULE

- 1** -En adhérant à l'ESL BASKET, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles.
- 2** -En aucun cas l'ESL BASKET ne fournit une prestation de service en contrepartie de la cotisation.
- 3** -L'ESL BASKET utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Municipalité de St LUMINE DE COUTAIS. Le club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.
- 4** -L'adhésion à l'ESL BASKET engage le licencié à respecter le règlement intérieur.
- 5** -Conformément aux statuts de l'association, le Bureau de l'ESL BASKET peut sanctionner tout manquement à ce règlement.
- 6** -Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie au sein du club.

Article 1 : ENTRAÎNEMENTS

Suivant le projet sportif du club, chaque équipe bénéficie d'un entraînement obligatoire.

- 1** -Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés par le bureau au cours de la saison si nécessaire.
- 2** -La ponctualité est une forme de respect pour soi et envers les autres. Ainsi, entraîneur et joueurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, ils s'engagent à prévenir les autres membres de l'équipe.
- 3** -De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée (chaussures de basket, tenue vestimentaire de sports, pas de bijoux). Dans le cas contraire, l'entraîneur se réserve le droit de ne pas l'accepter pour la séance.
- 4** - Les joueurs ont le devoir de coopérer au rangement du matériel et au respect de celui-ci et des lieux.
- 5** - Une fois l'entraînement terminé, il est de la responsabilité des parents ou tuteurs légaux de récupérer leurs enfants. Aucun joueur mineur n'est autorisé à quitter une séance d'entraînement avant l'heure de fin sans autorisation formelle des parents ou responsables légaux.
- 6** -Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives, les parents, frère/sœur des joueurs sont invités à quitter la salle de sports pendant les entraînements ou à se faire discret.
- 7** -Les adultes et les joueurs s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui entourent l'utilisation de matériel avant, pendant et après l'entraînement.

Article 2 : MATCHS

La tenue de jeu

- 1** –L'ESL BASKET met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition. Le port de bijoux pendant les matchs n'est pas autorisé.
- 2** -Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé.
- 3** -La couleur officielle de l'ESL BASKET est le VERT. En accord avec le règlement de la F.F.B.B., chaque adhérent doit respecter cette couleur lors d'une compétition.

Présences aux matchs

- 1** -La présence aux compétitions est obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur et au coach le plus tôt possible.
- 2** -Lors des matchs à domicile, les membres de l'équipe doivent être présents une demi-heure avant l'horaire prévu du match.
- 3** -Pour les matchs à l'extérieur, l'horaire de rendez-vous et du départ est fixé sur la feuille de match consultable sur les tableaux d'affichage du complexe sportifs.

Arbitrage et tables de marque

- 1** -La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et du bon fonctionnement du club.
- 2** - Lorsqu'un joueur est convoqué comme arbitre, marqueur ou chronométrateur, il est prié d'arriver 15mn avant l'horaire de match. Il peut également participer au rangement du matériel à la fin du match.
- 3** -Les plannings sont affichés dès le mardi précédent la compétition. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.

Tenue de la buvette

Lors des matchs à domicile, les parents sont sollicités à tour de rôle pour tenir la buvette pendant le match de l'équipe de leur/s enfant/s. En cas d'indisponibilité, ils doivent trouver un remplaçant.

Matchs à l'extérieur

- 1** -Les parents des joueurs (ses) assurent le transport des autres membres de l'équipe. Le planning des voitures doit être suivi et respecté par les parents. Chaque famille doit se faire remplacer en cas d'indisponibilité.
- 2** -Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers,...)

Article 3 : RESPECT DES AUTRES

1 -Les joueurs et joueuses de L'ESL BASKET, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants.

2 -Les joueurs et joueuses de l'ESL BASKET ainsi que leur parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les adversaires.

Article 4 :MANIFESTATIONS ET TOURNOIS

Les joueurs (ses) et les parents peuvent être sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées par l'ESL BASKET.

Il est possible de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match ; Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible et de ne pas gaspiller l'eau lors des douches.

Article 5 :LES VOLS

L'ESL BASKET décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

